

Fonds de garantie pour l'accès au prêt

Descriptif

L'objectif du programme est de faciliter le bénéfice de crédit logement au profit de catégories sociales à revenus irréguliers, Les dotations allouées par le budget de l'État au profit du fonds sont versées par tranches en fonction des besoins, au compte ouvert à cet effet aux livres de la trésorerie générale de la Tunisie.

Maître d'ouvrage

-Ministère des Finances

Les conditions

Pour bénéficier des interventions du fonds au titre des crédits accordés par les banques au profit des catégories sociales à revenus irréguliers, les conditions suivantes doivent être remplies :

- la moyenne du revenu mensuel brut du bénéficiaire ne dépasse pas 10 fois le SMIG,
- le bénéficiaire et son conjoint ne sont pas propriétaires d'un logement,
- le bénéficiaire et son conjoint n'ont pas le statut de salariés,
- le bénéficiaire est affilié au régime de sécurité sociale pour une période d'au moins six mois lors de la présentation de la demande de crédit,
- le bénéficiaire est tenu de présenter une copie de la quittance de dépôt de la dernière déclaration due au titre de l'impôt sur le revenu,
- la situation foncière du logement à acquérir par le bénéficiaire ou celle du terrain à construire soit en règle et pouvant faire l'objet d'une hypothèque,
- le bénéficiaire est tenu de fournir les autorisations requises conformément à la réglementation de l'urbanisme.

Les interventions du fonds couvrent les opérations de garantie des crédits à l'habitat accordés par les banques au titre de :

- l'acquisition d'un logement dont le prix ne dépasse pas 150 mille dinars hors taxe sur la valeur ajoutée,
- la construction d'un logement dont le coût de sa construction ne dépasse pas 100 mille dinars.

Le fonds se charge de la couverture des risques de non-paiement des crédits à l'habitat accordés par les banques au taux de 70% des montants irrécouvrables au titre du principal et des intérêts conventionnels échus.

Apport au PRCA

Une partie de la population concernée par les centres anciens pourrait se trouver parmi la catégorie sociale à revenus irréguliers et être bénéficiaire de ce programme.